

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 6001

**Autre(s) référence(s) :** Tabuteau 370

**Auteur(s) :** Guillaume Ier, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

**Bénéficiaire(s) :** Herluin [particulier]

**Genre d'acte :** notice

**Authenticité :** non suspect

**Datation :** [1078, 16 mars-1094, 10 décembre]

**Action juridique :** autre

**Langue du texte :** latin

## Analyse

Guillaume [Ier], abbé de Préaux, donne à Herluin la terre d'un vavasseur nommé Geoffroy le Fort à Graimbouville à la condition de traiter honnêtement les fils du vavasseur et de venir sans délai aux plaids de l'abbaye quand il y sera convoqué ; Herluin devient ensuite homme de l'abbé. Richard, fils d'Onfroi de la Mare (« Meré »), avait donné ce bien à l'abbaye avec la dîme d'un marché et la terre d'un clerc à l'occasion de l'entrée de son fils au monastère, mais comme ce dernier s'était enfui du monastère, Robert, fils de Richard, avait gardé la dîme et le clerc.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A80, p. 80.

### Indications

Gazeau Véronique, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux au XIe siècle*, dans *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, Cahier des Annales de Normandie ; 23, 1990, p. 237-254, p. 248. Canel Alfred, *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, Paris-Brionne, Vimont, 1833-1834, 2 vol., t. 2, p. 434. Tabuteau Emily Zack, *Transfers of Property in Eleventh-Century Norman Law*, Chapel Hill-Londres, The University of North Carolina Press, 1988, p. 45, n. 6, doc. 370 et p. 50.

## Dissertation critique

Datation proposée par D. Rouet. Cf. Guillaume Ier, abbé de Saint-Pierre de Préaux, après le 21 mars 1078 ? - 10 décembre 1094 ou 1095 (GAZEAU, *Normannia monastica*, t. 2, p. 232).

Texte établi d'après a

Eodem iterum Willelmo regnante, Ricardus, filius Hunfridi de Meré, dedit Sancto Petro Pratelli terram unius vavassoris, nomine Gaufridi Fortis, in Grimboldivilla et decimam unius fori et terram cujusdam clerici pro quodam filio suo quem inibi monachum fecit. Sed, quia idem puer de monasterio fugit, decimam et clericum Robertus, filius prefati Ricardi, retinuit. Terram autem abbas Willelmus Pratelli Herluino eo tenore dedit, ut filios Gaufridi

honeste regeret et teneret et, mandatus ad placita sancti Petri, sine dilatione veniret. Inde quoque ipse Herluinus homo abbatis factus est.